



Démission sans contrat de travail

Par **lalilalou**, le **30/05/2009** à **19:08**

Bonjour,
Je suis dans mon entreprise en CDI depuis moins de 6 mois, et je souhaite démissionner; mon problème est que j'ai perdu mon contrat de travail; je dispose de mes fiches de paye et du contrat entre mon employeur et l'anpe, mais celui là je ne l'ai pas signé.
Faut-il que je demande un duplicata de mon contrat à mon employeur avant de démissionner?
Quels sont les risques encourus si je démissionne sans avoir mon exemplaire du contrat?
merci de votre réponse

Par **Solaris**, le **02/06/2009** à **21:36**

Bonjour,
Vous n'avez pas à justifier de votre contrat de travail mais seulement à en respecter les clauses et notamment la durée de préavis pour démissionner.